



Pour FORCE OUVRIERE,

L'URGENCE : DÉFENDRE L'OPCA UNIFAF ET LE PARITARISME

Réunis à Challes-les-Eaux du 7 au 10 novembre 2016, les délégués et administrateurs régionaux et nationaux FORCE OUVRIERE à UNIFAF ont fait le point sur la situation de la Formation Professionnelle Continue dans le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif.

Les politiques gouvernementales successives transforment la finalité de la Formation Professionnelle Continue. Le constat est clair, la mise en œuvre de l'accord du 7 mai 2015, signé par la seule Cfdt, conduit à :

- une baisse de la collecte 2015 d'environ 17 millions d'euros par rapport à 2014. C'est la conséquence de la diminution des contributions au nom de l'austérité budgétaire ;
- la mise en place du CIF « par points », qui va créer une vraie inégalité d'accès à ce dispositif ;
- la baisse des moyens, renforcée par la volonté des employeurs de restructurer l'OPCA en 13 régions au lieu de 21 actuellement. Cela risque d'aboutir à la suppression de postes à UNIFAF ainsi qu'à une moindre proximité avec les adhérents.

Les modalités de prise de décision dans les instances politiques d'UNIFAF, issues de l'accord de branche de 2015, ne respectent plus le principe « **une organisation = une voix** ». Cette modification cristallise les débats sur des calculs de quorum et de majorité qualifiée.

Ceci engendre des comportements contestables de jeu d'acteurs entre employeurs, Cfdt et Cgt. Il est inacceptable qu'une organisation quitte la séance, entraînant un vote contraire à ses positions, étalant à l'encontre de l'intérêt des salariés.

Les mandatés FORCE OUVRIERE, dans la continuité de leur déclaration de février 2016, réaffirment que « la responsabilité engagée par chaque organisation dans l'OPCA UNIFAF ne peut être fonction de la mesure de la représentativité, toujours provisoire et sujette à modification d'un cycle électoral à l'autre. **Cette responsabilité est pleine et entière, où elle n'est pas.** »

L'action engagée par FORCE OUVRIERE en Conseil d'État contre l'arrêté d'extension de l'accord sur la formation professionnelle du 7 mai 2015 démontre notre volonté de revenir au principe égalitaire de vote : « **une organisation = une voix** ». C'est une étape essentielle pour obtenir satisfaction sur nos revendications :

- le retour à un OPCA, outil de promotion sociale, au service des intérêts des salariés ;
- l'augmentation des moyens financiers alloués pour la formation professionnelle qualifiante et certifiante en particulier le doublement de l'enveloppe CIF et le retour au caractère universel de ce dispositif ;
- l'augmentation du nombre d'administrateurs et les moyens nécessaires au paritarisme ;
- le maintien de tous les effectifs salariés d'Unifaf pour un service de qualité.

Force de proposition dans l'intérêt des salariés, les administrateurs mandatés FORCE OUVRIERE confirment que leur présence dans les instances d'UNIFAF se conjugue avec :

- la participation aux différentes réunions sans engager la signature de FORCE OUVRIERE dans les décisions et délibérations. Cette position n'est pas une abstention, mais une non-participation au vote. Refusant de cautionner le mode de prise de décision contesté, ils revendiquent le retour au principe d'égalité « **une organisation = une voix** » ;
- le refus de toute prise de responsabilité dans le cadre de délégation de pouvoir, jusqu'à l'aboutissement du contentieux en cours, ou au retour à un mode de prise de décision égalitaire entre organisations syndicales de salariés.

Adoptée à l'unanimité,
À Challes-les-Eaux, le 9 novembre 2016